

## Sommaire

- 31 janvier 2013 :  
Appel à la grève de l'EPP .....  
..... P 1, 6 & 7
- Le droit du travail en jeu ... P 2
- 2013 : définir une réforme des  
retraites juste et pérenne P 2
- La SEP du lycée HT à gagné  
..... P 2
- Lettre au 1<sup>er</sup> Ministre  
..... P 3, 4 & 5
- L'Enseignement Catholique  
doit respecter la neutralité de  
l'enseignement ! ..... P 5
- BO du 10 janvier 2013  
  
Traitements et indemnités,  
avantages sociaux  
  
Enseignements  
primaire et secondaire : CAP,  
Baccalauréat professionnel.....  
..... P 5
- Texte action Conseil national  
17 et 18 janvier ..... P 6 & 7

# APPEL À LA GRÈVE

## DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

### COMMUNIQUÉ DE L'EPP

11 janvier 2013

**L**ors de la réunion de l'interfédérale de la Fonction publique du 9 janvier, la SNUEP-FSU, Solidaires et la CGT ont décidé d'un appel à la grève pour la journée du 31 janvier. Dans le cadre des revendications portées par l'interfédérale, nos organisations syndicales (SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT éducation, SUD éducation, ...) entendent faire de cette journée d'action un moment fort de mobilisation dans l'enseignement professionnel public. Pour cela, elles appellent l'ensemble des personnels des lycées agricoles, LP, LPO, SEP et EREA à la grève le 31 janvier et à participer massivement aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations, assemblées générales...).

Les projets ministériels à travers la loi de refondation de l'École ne remettent pas en cause la réforme du Bac Pro 3 ans. Pire, certaines orientations, comme le pilotage des cartes de formation professionnelle par les régions, font peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public initial sous statut scolaire, sur les personnels et sur les élèves.

Lors de cette journée de grève et de manifestations, nos organisations syndicales continueront à dénoncer :

- le transfert de compétences de l'État vers les régions en matière d'orientation, de formation professionnelle initiale et du traitement du décrochage scolaire;
- les suppressions de postes et de sections, avec notamment le transfert des formations initiales sous statut scolaire vers l'apprentissage ;
- les dégradations des conditions d'enseignement et de travail des personnels avec la réforme du BAC PRO en 3 ans et l'imposition du mixage des parcours et des publics voulu par les Régions ;
- la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF). Nous exigeons un retour à des diplômes nationaux seuls garants des qualifications.

**Avec l'ensemble de la Fonction publique, nos organisations porteront aussi la nécessité de développer l'emploi public, de revaloriser nos métiers et nos salaires, d'en finir avec la mise en place du jour de carence.**

L'exigence d'une réelle valorisation de l'enseignement professionnel public doit se concrétiser enfin dans les actes des ministères de l'Éducation nationale et de l'agriculture.

Nos organisations syndicales se retrouveront rapidement après le 31 janvier pour envisager les suites à donner à cette action. ■

## LE DROIT DU TRAVAIL EN JEU...

**L**a négociation entre les syndicats et les organisations patronales visant « à une meilleure sécurisation de l'emploi » ou dites réforme du marché du travail vient de se terminer. Elle était présentée en ayant pour objectif une plus grande flexibilité pour les employeurs avec en échange de nouveaux droits protecteurs pour les salariés. Dans les faits, le MEDEF a tout au long de la négociation continué à peser pour pouvoir licencier sans motif tout en exigeant toujours plus des salariés.

Dans une situation économique en quasi récession, avec un chômage

record et une augmentation prévue du chômage très forte dans les premiers mois de l'année 2013, l'insatisfaction liée à cet accord traduit le fait que l'intransigeance patronale est totalement inadaptée pour répondre à la crise économique et sociale.

La flexibilité et la souplesse réclamées par le MEDEF existent malheureusement déjà et sont largement mises en application, avec un résultat sur le taux de chômage que l'on connaît ! Par exemple, en 2010, sur la base des données recueillies par l'ACOSS, sur 19 millions d'embauches, 12 millions ont été des recrutements en CDD de moins d'un mois, 4 millions des CDD de plus d'un mois et 3 millions en CDI. L'intérim est largement utilisé comme

période d'essai, variable d'ajustement des effectifs et les ruptures conventionnelles ont explosé.

L'accord conclut hier n'est pas satisfaisant. Le droit du travail dans de nombreux aspects protecteurs étaient tout simplement en jeu.

Et avec 5 millions de chômeurs dans le pays, il faut au contraire encore plus de protection contre les licenciements « sans cause réelle ou sérieuse » ou/et « abusifs ».

Il est désormais nécessaire de travailler à la construction de propositions convergentes, unitaires, répondant à la situation dramatique du travail que nous vivons.

La FSU est prête à y contribuer. ■

### LA SEP

#### DU LYCÉE HAROUN TAZIEFF A GAGNÉ FACE À L'ARBITRAIRE !

**A**près 3 mois de combats et de démarches, le 23 janvier le proviseur de la SEP a été obligé de refaire les états VS des 10 personnes touchées par une pondération négative d'annualisation de l'accompagnement personnalisé, afin de les mettre en adéquation avec leur emploi du temps. Le « fait du prince » : le chef d'établissement décidait de la quotité d'heures qu'il payait à chaque professeur qui intervenait en l'AP !

Même si aujourd'hui les textes ne sont pas intégralement appliqués (2h30 d'AP) sur le cycle des bacs pros, les collègues sont dorénavant tous payés heure pour heure par rapport à leur emploi du temps.

Il a fallu les interventions répétées des PLP, de la CGT et du SNUEP-FSU, mais aussi du SNUEP et de la FSU, auprès des instances départementales rectorales pour qu'elles fassent appliquer les textes.

*JB Coussiratbourg - SNUEP-FSU  
département des Landes  
académie de Bordeaux*

Communiqué FSU

les Lilas le 19 décembre 2012

### 2013 : DÉFINIR UNE RÉFORME DES RETRAITES JUSTE ET PÉRENNE

**L**e rapport du Conseil d'Orientation des Retraites vient de publier aujourd'hui des scénarios qui en raison de la crise, montrent le besoin de financement de l'ensemble des systèmes de retraites d'environ 20 milliards en 2020. La FSU estime que les travaux du COR sont utiles pour éclairer les débats sur l'avenir, et notamment ceux qui seront rendus publics en janvier prochain sur l'état des lieux des systèmes de retraite.

Déjà, lors des mobilisations massives de l'ensemble de la population à l'automne 2010 contre la réforme Fillon/Sarkozy, la FSU avait dénoncé non seulement l'injustice de cette réforme mais son inefficacité en termes de financement et de garantie de la pérennité de nos régimes de retraites. Et personne n'a oublié que cette loi porte à 62 ans l'âge de la retraite et à 67 ans celui du taux plein ni qu'elle fait porter les efforts financiers essentiellement sur les salariés ! Personne

n'ignore non plus la situation actuelle de précarité de nombre de retraités et leur baisse de pouvoir d'achat, ni le choix de diminution des pensions non encore liquidées opéré au cours des différentes réformes !

Face à la crise qui perdure et impacte les cotisations retraites, s'élèvent déjà ici ou là des voix pour commencer de donner « la » seule recette possible face au manque de financement : un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite ! Ce serait encore plus d'injustices et d'incohérence.

La FSU considère que l'emploi, les salaires et les pensions sont des facteurs déterminants pour assurer des financements pérennes. Elle souhaite vivement que le débat qui s'ouvrira en 2013 permette de définir les objectifs que le pays retient en matière de retraite et se fasse cette fois-ci en prenant en compte tous les paramètres pour garantir une réforme des retraites juste et pérenne : financement, emploi, insertion des jeunes, salaires, reconnaissance de la pénibilité au travail, réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, prise en compte des années d'étude, de formation, de chômage et de précarité .... ■

## LETTRE AU 1<sup>ER</sup> MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre,

**L**e gouvernement que vous conduisez a engagé une réforme de l'État. L'intention affichée est de « moderniser l'action publique » et d'engager un nouvel acte de décentralisation sur certaines compétences.

L'objectif de moderniser l'action publique est en soi un objectif sérieux, qui demande à être inséré dans une cohérence d'ensemble des politiques publiques et qui ne saurait être dissociable des ambitions fixées à ces dernières. Les grands épisodes du développement de la Fonction publique et des services publics en France, dans leurs spécificités, méritent d'être rappelés à la faveur d'un constat pratique : celui que cette spécificité française a été un formidable outil au service de l'ensemble de la population quand il s'est agi de développer l'action de l'État sur le territoire et de lutter pratiquement contre les effets sociaux de la crise. Pour la FSU, la réponse à la crise passe aussi par une politique qui renforce les missions de service public de l'État qui doivent être confortées, renforcées, développées, élargies...

En ce sens, la FSU a réitéré à maintes reprises depuis le changement de majorité politique du printemps dernier, son attachement à ce qu'un débat de fond puisse avoir lieu sur les urgences et les orientations à prendre à plus long terme. Urgences, car les effets de la Révision générale des politiques publiques, comprise comme une politique globale, allant bien au-delà de la mesure démagogique et idéologique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, sont désastreux pour de nombreux secteurs de la Fonction publique et des services publics et, plus largement et par voie de conséquence, pour toute la société.

C'est le sens de la campagne que mène aujourd'hui la FSU : « *La Fonction publique : une charge ? Non une chance !* ».

Le premier souci qui doit, pour la FSU, guider toute démarche de « modernisation » consiste à envisager la meilleure manière de définir et d'organiser les missions pour répondre au mieux, et toujours davantage, à l'intérêt général. Cela implique bien sûr de chercher à définir le meilleur niveau où doivent se décider les orientations qui guident leurs mises en œuvre et les moyens de leur financement, ce qui pourrait être déconcentré, ce qui pourrait être décentralisé (ou non), en fonction des enjeux stratégiques, d'efficacité de l'action publique, d'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et d'améliorations pour les citoyens. C'est pour cela que la FSU conteste les affirmations selon lesquelles les logiques de décentralisation seraient par nature parées de toutes ces vertus.

L'ambition que la FSU revendique pour la Fonction publique et les services publics n'est pas réductible à quelques ajustements répondant aux demandes d'associations d'élus territoriaux arbitrés dans un face à face entre eux et le gouvernement, ou à quelques ajustements d'organisation, et encore moins à la mise en œuvre d'une politique d'austérité.

Le calendrier de discussion de la loi « Responsabilité et confiance dans les territoires » que le gouvernement prépare nous a été indiqué lors d'une récente entrevue au ministère de la Fonction publique et de la Décentralisation. Nous déplorons qu'à ce stade, aucun avant-projet ne nous ait été communiqué, quitte à nous présenter les différentes options en débat, les termes des arbitrages. La démocratie sociale, la concertation et la négociation qui lui sont afférentes, demandent du temps. Nous ne pouvons que déplorer que les insuffisantes consultations sur cette question aient donné lieu à des annonces contradic-

toires et peu précises. D'autant que certaines suscitent de forts désaccords de notre part.

C'est notamment le cas du rôle des régions dans le pilotage de la formation professionnelle initiale, traité dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui remet en cause l'ultime arbitrage de l'État dans la définition de la carte des formations. Cela laisse craindre une approche adéquationniste de l'offre de formation aux seuls besoins immédiats des employeurs locaux et un développement de l'apprentissage au détriment des formations sous statut scolaire. En outre, nous craignons une aggravation des disparités et inégalités territoriales dans l'accès à la formation. Pour la FSU, si les Régions, du fait de leurs compétences actuelles, doivent effectivement être consultées si une coordination est nécessaire entre l'État et les Régions, l'État doit garder l'ultime responsabilité sur ces questions.

Pour prendre un autre exemple, le transfert de compétences en matière d'information et d'orientation aux Régions nous paraît également inacceptable. Si la FSU ne conteste pas la nécessité de coordonner les différents acteurs d'une politique publique d'orientation, notamment celle en direction de la jeunesse, afin que la réponse apportée par le service public dans son ensemble soit la plus cohérente et la plus efficace possible pour les usagers, nous pensons que l'orientation scolaire doit rester une compétence de l'Éducation nationale. Cela implique notamment que les personnels d'orientation, comme les personnels administratifs en charge de concourir au quotidien à l'organisation de leur travail et leur mission, doivent rester sous l'autorité des services déconcentrés de l'État. La FSU considère en effet essentiel qu'ils restent au cœur du système éducatif. →→

→→ Les conséquences sont inacceptables pour les personnels des CIO (Copsy et administratifs). Elles sont de plus contradictoires avec l'intérêt même des missions qu'ils exercent. Sur le volet orientation aux actifs privés ou non d'emploi, nous pensons que l'État doit agir avec des structures déconcentrées en coordonnant ses activités avec les Régions. Cela signifie le maintien et le développement de la mission nationale d'orientation mise en œuvre par Pôle Emploi ainsi que par les missions locales. Par ailleurs, au sein du ministère du travail, nous pensons que les missions emploi et formation professionnelles doivent demeurer prérogatives d'État avec tous les moyens matériels et humains nécessaires et ce dernier doit assurer le contrôle effectif de la mise en œuvre des mesures. La formation initiale des jeunes et leur orientation ne sauraient être soumises aux aléas et aux pressions de politiques exclusivement locales. La crise, au nombre de ses effets sociaux, a déjà eu un effet désastreux sur les parcours de formation de nombreux jeunes dès lors que ceux-ci étaient très dépendants de la situation économique des entreprises qui y concourraient. Ce fut notamment le cas pour nombre d'apprentis. Pour la FSU, ce fut une illustration pratique de la limite objective de politiques strictement envisagées à l'échelle territoriale.

Pour prendre un autre exemple, le transfert annoncé comme possible des Directions Régionales des Affaires Culturelles aux Régions nous paraît aussi lourde de dangers en termes de réduction du périmètre des missions ou d'externalisation de certaines. Les territoires ont aussi besoin d'une présence de l'État national sur un très grand nombre de missions. Une politique publique culturelle ne peut pas résulter pour l'essentiel d'une addition de politiques locales.

De même, le transfert des MDPH aux

départements a été annoncé sans que les organisations représentatives des personnels qui y exercent en soient informées, même par leurs ministères respectifs ! Au-delà, cette mesure soulève de très fortes interrogations de la part des associations de personnes handicapées, interrogations auxquelles nous nous associons et sur lesquelles il n'a pas encore été apporté de réponses satisfaisantes à ce jour.

Nous avons demandé que soit débattu, avant tout nouvel acte de décentralisation, un bilan exhaustif des précédents. L'affirmation, par trop rapide et partielle, sinon partielle, selon laquelle tous les transferts précédents se sont révélés des succès ne nous convainc pas a priori. Par exemple suite aux transferts de missions ou de personnels déjà effectués, nous constatons des décisions d'externalisation de services voire de privatisations. Cela se traduit par moins de services sur l'ensemble du territoire pour les usagers et de nombreuses inégalités. Certains effets de la Réate ont également généré l'abandon de missions par exemple l'assistance – à la fois juridique, financière et technique – que les ex-DDE apportaient aux petites communes rurales en matière d'ingénierie publique. La future loi de décentralisation prévoit, semble-t-il, la possibilité au niveau local de nouvelles répartitions y compris temporaires des compétences entre les collectivités territoriales dans le cadre d'une contractualisation entre elles. Certaines sont déjà annoncées voire connaissent un début de mise en œuvre (pôles métropolitains, métropoles, fusions de collectivités...) avec une sorte de « décentralisation à la carte ». Cela pourra conduire à un éclatement des politiques publiques et de la structure des territoires, préjudiciable aux citoyens et à la démocratie.

Il semble que le projet de loi ne porterait pas d'orientation particulière quant à la nécessaire péréquation entre

les collectivités territoriales et renverrait cette question au projet de Loi de finances 2014. Il ne nous semble pas pertinent de dissocier l'exercice des missions de leur financement.

Il nous a été d'abord affirmé qu'il n'y aurait pas de transfert de personnels, mais des « mises à disposition » de services ou de personnels, sans que nous ayons, à ce jour, d'information sur les choix envisagés par le gouvernement. Quel serait l'encadrement législatif et réglementaire envisagé pour une telle logique ? Quelles seraient les conséquences pour les personnels, notamment en termes d'affectations ou d'employeurs ?

Par ailleurs, les transferts ont conduit de fait à une augmentation de la fiscalité locale, fiscalité particulièrement injuste pour les citoyens et génère un accroissement des inégalités entre les collectivités territoriales.

Au-delà de ces éléments, nous craignons enfin qu'au nom de la « modernisation de l'action publique », il s'agisse surtout de réduire les effectifs de la Fonction publique et ses missions et de faire, une fois de plus, glisser des financements publics sur les collectivités territoriales. La FSU tient solennellement à attirer votre attention, monsieur le Premier ministre, sur le fait qu'une modernisation demande d'abord une bonne compréhension et une adhésion des personnels. Ceux-ci ont déjà beaucoup souffert des effets pratiques de la RGPP. Et ce n'était pas seulement un problème de méthode, mais bien l'effet d'une politique dont la finalité a été de briser les dynamiques à l'œuvre dans les services et établissements publics, et plus largement dans les services publics. La mise en œuvre de la « modernisation de l'action publique » demande donc encore à être débattue quant aux finalités poursuivies.

Et pour la FSU, cela ne saurait être la mise en œuvre d'une politique qui chercherait essentiellement →→

→→ à réduire les dépenses publiques en ne répondant en rien aux enjeux graves posés notamment par la crise. Les conséquences, aussi bien sociales qu'institutionnelles, pourraient en être trop graves.

Du retard a été pris dans la concertation relative à la réforme que vous engagez. En l'état ce projet n'est pas

satisfaisant pour la FSU et même inquiétant sur de nombreux points. Nous réaffirmons notre disponibilité à dialoguer sérieusement sur ces questions d'une grande importance, à défendre une action publique renforcée, à tous les niveaux et dans tous ses versants. Les enjeux sont essentiels pour notre pays et les ambitions doivent être à la hauteur.

Je vous prie de croire, monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses. ■

*Bernadette Groison*  
Secrétaire Générale de la FSU

**PS** : copie de ce courrier adressée à Madame la Ministre,  
*Marylise Lebranchu*

Communiqué FSU, le 07 janvier 2013

## L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DOIT RESPECTER LA NEUTRALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT !

 Depuis la mi-décembre, l'Enseignement Catholique, par la voix de son Secrétariat Général, mène campagne contre le projet de loi relatif au mariage pour toutes et tous. En affirmant qu'« une telle perspective exige l'ouverture d'un large débat », il nie que le débat démocratique se déroule depuis plusieurs mois, pendant la campagne électorale, mais aussi lors des nombreuses auditions qui ont été menées par les ministres de la justice et de la famille et à l'Assemblée nationale. L'Enseignement Catholique tente ainsi de manipuler l'opinion publique. De plus, il verrouille le débat à l'avance, en ce qu'il impose, sans se soucier de leur opinion, aux enseignant-es et personnels des écoles catholiques de se prononcer contre ce projet de loi. Plus grave, il transforme ces écoles en courroie de transmission de la campagne orchestrée par la droite, les églises et l'extrême-droite, et appelle implicitement les enseignant-es et personnels de ces écoles à s'adresser aux jeunes dont ils ont la charge, et à leur parents, pour les amener à la manifestation du 13 janvier.

L'enseignement catholique procède ainsi à une démarche pour le moins curieuse, il assume ouvertement le fait

d'appliquer les consignes de l'Église dans le domaine éducatif, tout en affirmant assurer une mission de service public... ce double langage ne trompe personne.

L'Enseignement Catholique, qui bénéficie déjà de 7 milliard de subventions, doit respecter la neutralité de l'enseignement qui est dispensé dans le cadre des programmes officiels, tout comme le font les enseignant-es de l'École publique. C'est aussi à l'État de faire respecter ce devoir de neutralité à ceux qu'il subventionne, et le ministre est dans son rôle lorsqu'il rappelle l'Enseignement catholique à ses devoirs. Sur le fond, il s'appuie sur des arguments prétendument scientifiques assésés comme des vérités incontestables et incontestées. Pourtant, les neurobiologistes démontrent que les particularités individuelles sont bien plus importantes que les différences liées au sexe. Pourtant, les professionnel-les de l'enfance, dont nous faisons aussi partie, savent que ce qui est déterminant pour le développement harmonieux d'un enfant, ce n'est pas tant la structure de la famille que la qualité des relations à l'intérieur de celle-ci. Enfin, l'Enseignement catholique évoque les droits de l'enfant, mais fait totalement l'impasse sur le mal-être des jeunes LGBT, pouvant aller jusqu'à la déscolarisation, la dépression ou le suicide, et sur le droit à la sécurité juridique que n'ont pas les enfants vivant dans les familles homoparentales.

La FSU poursuivra inlassablement son

combat pour l'égalité, en particulier en luttant quotidiennement contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie dont sont victimes certain-es élèves, leurs familles, et certain-es collègues. Elle appelle à participer massivement aux mobilisations des 19 et 27 janvier prochains en faveur de l'égalité des droits. ■

### BO du 10 janvier 2013

#### ● Traitements et indemnités, avantages sociaux

Changements de résidence ayant pour destination ou pour origine un Dom ou une Com

Procédure de prise en charge des frais

circulaire n° 2012-197  
du 10-12-2012-  
(NOR MENF1235567C)

#### ● Enseignements primaire et secondaire

##### CAP

« Métiers de la mode : chapelier-modiste » : modification  
arrêté du 6-12-2012 -  
J.O. du 12-12-2012-  
(NOR MENE1240081A)

##### Baccalauréat professionnel

« Électrotechnique, énergie, équipements communicants » : modification  
arrêté du 8-11-2012 -  
J.O. du 23-11-2012-  
NOR MENE1238972A  
Asique et sportive et des conseillers principaux d'éducation  
Note de service n° 2012-207  
du 27-12-2012  
(NOR : MENH1242438N)

**TEXTE ACTION**  
**CONSEIL NATIONAL 17 et 18 janvier**

**MOBILISATION**  
**DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC**  
**GRÈVE ET MANIFESTATION LE 31 JANVIER**

L'année 2013 commence sur une tonalité alarmante si l'on considère le contexte économique et social. Le chômage est en constante hausse et franchit la barre déclarée des 10 % de la population active. Les licenciements sont légion et l'accord sur l'emploi signé par CFTD, CFTC et CFE-CGC permettrait magiquement de « licencier pour embaucher ». Autant dire que la situation est complexe sur les questions d'emploi, notamment pour la jeunesse... De la même manière, des formations, des sections et des postes sont actuellement toujours menacés, dans les LP, SEP, SEGPA et EREA, malgré le changement de majorité législative et présidentielle du printemps dernier. Par ailleurs, les salaires ont été bloqués depuis 3 ans.

## **SOCIÉTÉ**

### **Égalité professionnelle**

Si certaines promesses de la campagne présidentielle ont été tenues, comme la création d'un ministère des droits des femmes ou encore une loi contre le harcèlement sexuel, d'autres mesures sont urgentes et ne pas les prendre en compte serait dramatique. Nous attendons la mise en place de réelles mesures dans la sphère du travail pour parvenir à une égalité professionnelle aussi bien dans le secteur privé que secteur public, quitte à passer par des mesures provisoires

contraignantes. Il devient indispensable d'avoir des bilans sociaux sexués dans la Fonction publique (FP), le projet de décret FP va dans le bon sens ; par contre il sera impératif de les présenter dans les instances (CT, CAP), de suivre les avis des syndicats et de les appliquer de façon à modifier certains déterminismes.

### **Mariage pour toutes et tous : un projet de loi qui reste à mi-chemin**

Le projet de loi sur le mariage pour toutes et tous, qui sera voté en janvier, rencontre un écho positif au-

près de la population, mais aussi des résistances fortes des milieux les plus conservateurs.

L'inégalité devant la loi est maintenant considérée comme discriminatoire, vécue comme une injustice, voire permettant de véhiculer des discours homophobes. Cette égalité de droit constitue aussi une reconnaissance de la diversité des familles : couples mariés, unions libres, familles monoparentales, recomposées et aujourd'hui homoparentales. La loi doit reconnaître tous ces types de familles. Le SNUEP-FSU appelle à participer à la manifestation du 27 janvier pour contrer les manifestations des milieux conservateurs et intégristes.

### **Sans papiers**

La grève longue et dure des « sans-papiers » de Lille nous a montré que la circulaire du ministre de l'intérieur Valls n'est pas très différente de celle du gouvernement précédent. Le SNUEP-FSU ne peut pas se satisfaire de cette circulaire et demande à ce qu'elle soit revue. Nous ne pouvons accepter que la politique du gouvernement Sarkozy soit, de fait, maintenue.

## **CORPO**

### **Plan de titularisation :**

*examen professionnalisé réservé d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel*

Les modalités d'application des 4 prochaines sessions d'examens professionnalisés du CAPLP pour les candidat-es éligibles à la loi de titularisation du 12 mars 2012 sont parues. Pour la session 2013, le ministère ouvre 1188 postes pour l'ensemble des disciplines.

À cette heure nous ne connaissons pas la répartition des postes par discipline et encore moins l'articulation des postes par académie. C'est à cause de ce dernier point que les concours Sapin n'ont pas atteint les objectifs affichés en raison de l'inégalité de traitement des candidat-es par les jurys académiques. Nous ne connaissons toujours pas les modalités d'affectations de l'année de stage et encore moins de l'année de titularisation.

**Le SNUEP-FSU estime que le plan de titularisation n'est pas ambi-**

**tieux**, qu'il ne résorbera pas la précarité, entre autres parce qu'il écarte bon nombre de non titulaires de ces dispositions. Il n'est pas à la hauteur non plus après 5 ans de politique libérale désastreuse dans la FP et particulièrement dans l'EN. De plus, en période de crise économique et d'austérité subie, il ne permettra pas de relancer l'enseignement professionnel, il ne le revalorisera pas et ne donnera pas de perspective aux élèves.

## **Salaires et revalorisation**

Le SNUEP-FSU réitère son exigence d'augmentation du point d'indice et de la revalorisation de nos salaires.

## **Retraites - retraité-es**

Retraités comme actifs subissent les conséquences des réformes des retraites depuis 1993. Les retraité-es subissent aussi la crise économique, sociale et de récentes statistiques montrent une diminution de leur pouvoir d'achat, un appauvrissement et une dégradation de leurs conditions de vie. Le SNUEP-FSU appelle à une prochaine action en direction du Président de la République et des élu-es.

Le SNUEP-FSU appelle les PLP retraité-es à se syndiquer et à participer activement à la vie syndicale du SNUEP et de la FSU.

## **ÉDUCATION**

Les projets ministériels ne remettent pas en cause la réforme du Bac Pro 3 ans. Pire, certaines orientations, font peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public initial sous statut scolaire, sur les personnels et sur les élèves.

Ainsi, la loi acte le renforcement du rôle des régions quant à l'enseignement professionnel. Le pilotage des cartes de formations, la possibilité pour le président de région d'autoriser l'utilisation des locaux et des équipements scolaires par des organismes de formation ou par des entreprises privées, le développement de la représentation des régions dans les CA et la signature

de contrats d'objectifs tripartites font craindre des modifications majeures dans le fonctionnement de nos EPLE et de nos pratiques professionnelles. Ces modifications vont détériorer encore plus nos conditions de travail et font peser de réelles menaces sur la qualité et le développement des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Le SNUEP-FSU dénonce ces orientations et rappelle son opposition au développement de l'apprentissage, aux mixages des parcours et des publics. Il réaffirme son opposition à la modularisation des formations et exige le maintien de diplômes strictement nationaux. Tous les élèves de la voie professionnelle doivent pouvoir obtenir un diplôme délivré et garanti par l'EN.

Par ailleurs, la crise ne saurait servir de prétexte et les générations à venir n'ont pas à en faire les frais. Le président de la République a évoqué l'idée d'un budget « sanctuarisé » pendant le quinquennat. La loi de programmation doit l'assurer. Un engagement de plan pluri-annuel de recrutement et de pré-recrutement est nécessaire. La loi doit réaffirmer le rôle primordial du service public d'éducation de la formation initiale sous statut scolaire dans le double objectif d'élever le niveau de qualification de tous les jeunes et de faire baisser significativement le nombre de sorties sans diplôme.

C'est pourquoi, le SNUEP-FSU demande un plan de développement des formations professionnelles sous statut scolaire et reste opposé à tout nouveau transfert de compétences entre l'État et les régions.

## **Le SNUEP-FSU national incite tous les militant-es à interpeller les représentants-es des régions et les parlementaires pour faire connaître nos positions.**

Pour toutes ces raisons le SNUEP-FSU appelle tous les personnels à participer activement aux premières grèves et manifestations le 31 janvier. Il continue et continuera à dénoncer :

- le transfert de compétences de l'État vers les régions en matière d'orientation, de formation professionnelle initiale et du traitement du décrochage scolaire ;
- les suppressions de postes et de sections, avec notamment le transfert des formations initiales sous statut scolaire vers l'apprentissage ;
- les dégradations des conditions d'enseignement et de travail des personnels avec la réforme du Bac Pro en 3 ans et l'imposition du mixage des parcours et des publics voulu par les régions ;
- la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF). Nous exigeons un retour à des diplômes nationaux seuls garants des qualifications et d'équité territoriale.

Le SNUEP-FSU avec l'intersyndicale de L'EPP

(SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT éducation et SUD éducation) appelle tous les personnels dans les LP, SEP, SEGPA et EREA,

**À la GRÈVE et À participer massivement aux manifestations le 31 janvier 2013 POUR CONSTRUIRE LES MOBILISATIONS QUI S'INSCRIVENT DANS LA DURÉE**

### **RAPPEL**

Pour les mutations inter, les commissaires paritaires nationaux sont joignables au **06 45 45 00 10**

Le SNUEP-FSU a changé d'adresse et est au **104, rue de Romain Rolland 92360 Les Lilas**

